

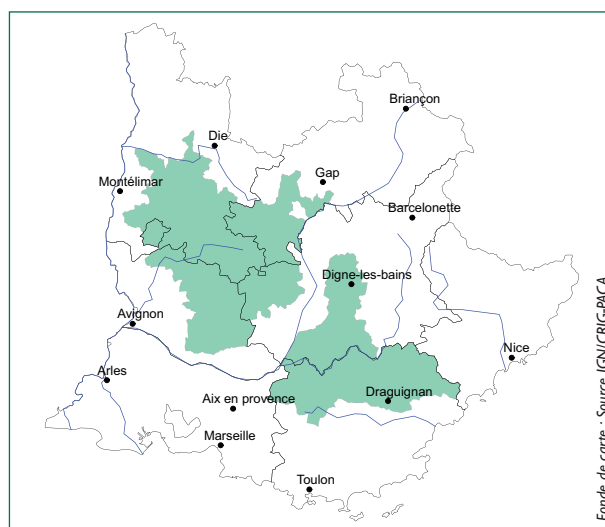
# PRÉALPES, OVIN DIVERSIFIÉ, TRANSHUMANT, PLUS PASTORAL

Conjoncture 2011/2012

Sur les contreforts et les plateaux préalpains, une exploitation diversifiée avec un troupeau transhumant de 300 brebis, une production d'agneaux de bergerie et des productions végétales au sec, une SAU limitée et un troupeau très déployé sur les parcours de proximité.

## Caractéristiques générales du système et localisation

On retrouve ce type de système plutôt localisé sur les terres au sec des coteaux et des plateaux préalpains, à une altitude variant de 400 à 800 mètres. Avec des tailles de troupeaux de 150 à 350 brebis, la production ovine est y traditionnellement associée à des cultures de ventes variées, toutes au sec : plantes aromatiques et médicinales, céréales, vignes, oliviers ou encore de la petite arboriculture fruitière. Les cultures fourragères et une partie des céréales cultivées sur l'exploitation sont destinées prioritairement à l'alimentation du troupeau. L'exiguïté de ces surfaces cultivables pour le troupeau et la proximité des milieux pastoraux méditerranéens variés conjugués à l'opportunité de la grande transhumance dans les Alpes voisines expliquent le fort niveau de déploiement pastoral du système d'élevage. Ce déploiement pastoral, souvent mis en œuvre à l'occasion d'un accroissement du troupeau ou d'une installation, a été motivé par la difficulté à augmenter la SAU, à cause de situations géographiques enclavées ou de la concurrence sur les terres labourables par d'autres producteurs. Depuis une vingtaine d'années avec la pratique de la grande transhumance qui a tendance à se généraliser, la race Mérinos d'Arles se substitue aux autres races locales en raison de son adaptation à l'altitude (toison de laine



> Zone de présence

importante) et à son esprit grégaire plus poussé (facilité de gardiennage). Le croisement avec des races bouchères est obligatoire si l'on cherche à produire des carcasses mieux conformées et plus lourdes correspondant à la demande des filières qualité du Sud-Est. La recherche d'adaptation à cette demande et à la pousse de l'herbe induit la répartition des agnelages sur l'année qui peuvent être parfois dominants sur l'automne ou équilibrés entre printemps et automne.

## L'exploitation et ses productions en quelques chiffres

### > La structure

- 1,2 UMO
- 300 Brebis
- 40 ha de SAU, dont :
  - 12 ha de prairies temporaires
  - 2 ha de prairies permanentes
  - 6 ha de céréales
  - 20 ha de lavandins
- 320 ha de parcours individuels
- Estive collective

### > Les produits et ventes

- 280 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau
- 225 quintaux de céréales pour le troupeau
- 15 quintaux de céréales pour la vente
- 1 400 litres d'essence de lavandin



## Le territoire de l'exploitation

Les 30 hectares de terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont toutes au sec. Plus de la moitié est consacrée à la culture du lavandin, le reste est destiné prioritairement à la production d'herbe (foin et pâture), de céréales et de paille pour le troupeau. L'exiguïté des surfaces cultivées pour l'élevage est compensée par l'étendue et la diversité du territoire pastoral mobilisé : environ 320 hectares de parcours individuels et une estive collective dans les Alpes. A la diversité des milieux pastoraux qui le compose (une dizaine d'ha de vieux prés, 280 hectares de landes à genêts, à aphyllantes, à Buis, une trentaine d'hectare de chênaies pubescentes sèches), correspond une mobilisation en fonction des saisons : les landes sont pâturées essentiellement en hiver et au printemps, les vieux prés et les chênaies pubescentes sèches sont plutôt pâturés à l'automne. Ce domaine pastoral est regroupé en plusieurs îlots relativement proches du siège d'exploitation et équipés pour la plupart en parcs fixes d'une vingtaine d'hectares, avec des points d'eau aménagés.



Le recours au gardiennage reste cependant obligatoire à certaines saisons. L'alpage est collectif. Eloigné du siège de l'exploitation, il nécessite une transhumance en camion. Il est géré par un groupement pastoral. La saison d'estive débute vers le 15 juin et se termine vers le 15 octobre, soit entre 100 et 120 jours. Le groupement pastoral de l'estive a contractualisé une PHAE (Prime Herbagère Agri-Environnementale) sur une partie des surfaces de l'alpage, ainsi qu'une mesure 323 C, en raison de la présence du loup, ce qui permet l'embauche d'un aide berger et la prise en charge d'une partie du coût des moyens de protection du troupeau.

## La main-d'oeuvre et le travail

Le chef d'exploitation à plein temps et son conjoint à temps partiel contribuent aux travaux de l'exploitation. On estime à 1,2 UMO la main-d'oeuvre familiale à rémunérer. Le temps partiel ne prend pas en compte les coups de main liés à l'entraide et au bénévolat familial pour la réalisation de certains gros chantiers saisonniers sur le troupeau. La tonte, les moissons, la récolte du lavandin et sa distillation sont réalisées par une entreprise. Le gardiennage en estive est réalisé par le berger salarié du groupement pastoral.

Le point délicat dans l'organisation du travail pour ce système à productions diversifiées est d'arriver à planifier des calendriers de travaux qui restent complémentaires entre les différentes activités. La forte composante pastorale et l'obligation de la conduite au pâturage du troupeau en deux lots à certaines saisons, impliquent la combinaison du gardiennage et un équipement performant de clôtures, fixes ou mobiles.

## Matériels, bâtiments, équipements

L'exploitation est en rythme de croisière, le matériel est en partie amorti et son renouvellement est plutôt acheté d'occasion.

Pour le matériel, trois tracteurs sont nécessaires, dont un spécialisé pour les lavandins, complété par une chaîne complète de récolte, de transport et de manutention du foin (conçue pour travailler seul, round baller...), et l'équipement nécessaire pour le travail du sol et l'épandage des engrais.

En matière de bâtiments : une bergerie de 480 m<sup>2</sup>, avec un hangar attenant, correctement équipée pour le stockage et la distribution du fourrage, du grain et du concentré pour les agneaux, sans oublier l'indispensable parc de tri et de contention attenant à la bergerie.

Pour le pâturage, en complément du gardiennage, un équipement important d'une quinzaine de km de clôtures électriques fixes et mobiles, sont à prévoir et à entretenir. Un quad, une tonne à eau et un gyrobroyeur viennent compléter cette panoplie.



## Le troupeau

Le troupeau de 300 brebis est de race Mérinos d'Arles en lien avec l'adaptation de cette race à la conduite pastorale en grand troupeau. La pratique du croisement avec des béliers de race à viande est obligatoire dans le but de produire des agneaux de meilleure qualité bouchère. Ici, c'est un croisement partiel avec des béliers Ile de France qui est pratiqué, ce qui permet grâce à la présence de béliers Mérinos sélectionnés, un auto-renouvellement du troupeau en race pure.

La conduite de la reproduction repose sur la répartition équilibrée des mises bas sur deux périodes, le printemps et l'automne, aux moments de la pousse de l'herbe.

Avec un système d'agnelage non accéléré et des jeunes agnelles qui sont préparées pour être mises en lutte à un an, à l'automne, l'objectif est d'assurer de façon régulière une productivité proche d'un agneau par brebis et par an.

Les types d'agneaux produits, majoritairement des croisés, sont élevés et produits en bergerie. Ce sont des agneaux dont les qualités bouchères et le mode d'élevage correspondent au cahier des charges pour une mise en marché dans les filières qualité du Sud-Est. Les ventes, plutôt centrées sur le premier semestre, se répartissent sur deux périodes, à partir de début janvier jusqu'à fin mars pour les agneaux de la bande d'automne et de la mi-juin à la mi-août pour celles de printemps.

L'équilibre de la reproduction sur deux périodes de mises bas repose sur une très bonne maîtrise de la mise en lutte des adultes et des agnelles. La préparation à la lutte par le flushing avec des céréales est pratiquée sur les parcours et les regains d'automne. La surveillance des infertiles et

### En quelques chiffres...

#### > Effectif moyen présent

- 300 Brebis soit 54 UGB

#### > Cheptel reproducteur au 1<sup>er</sup> janvier

- 245 adultes
- 45 agnelles de plus de 6 mois
- 16% de taux de renouvellement
- 3 béliers Mérinos d'Arles
- 4 béliers Ile de France
- 2 béliers achetés par an

#### > Bilan de la reproduction

- 50% des mises bas en Octobre-Novembre
- 50% des mises bas en Mars-Avril
- 87% de taux de mise bas
- 123% de taux de prolificité
- 10,2% de taux de mortalité agneaux
- 93% de taux de productivité numérique

#### > Bilan des ventes

- 230 agneaux pour la boucherie
- 16,2 kg de carcasse
- 120 jours d'âge moyen à la vente
- 60% de taux de vente en Label

#### > Productivité du troupeau

##### Productivité numérique

- 0,93 agneau/brebis

##### Productivité pondérale

- 15 ekgc/brebis

leur gestion est primordiale. Le choix de ne garder que les agnelles nées à l'automne et de les faire lutter à un an est obligatoire pour atteindre l'objectif de produire au moins un agneau par brebis et par an.

### > Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux

Mois	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU
LOTS DES MISES BAS D'AUTOMNE			Mise bas 130 Brebis (50 % MB)				← Vente agneaux →				Mise en lutte 45 jours		
LOTS DES MISES BAS D'HIVER				Mise en lutte 45 jours				Mise bas 120 Brebis (50 % MB)				← Vente agneaux →	
			Mise en lutte des agnelles à un an										

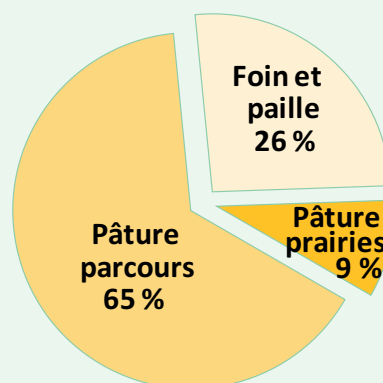
## La conduite de l'alimentation

L'alimentation du troupeau repose très majoritairement sur le pâturage, avec une contribution forte des surfaces pastorales, y compris l'alpage. La pratique du pâturage hivernal sur parcours permet de limiter au maximum la distribution de foin, en lien avec l'exiguïté des surfaces de stocks pour le produire. La distribution de céréales aux brebis est plus libérale, elle vise à assurer des conditions d'alimentation optimum pour les brebis au moment de la mise à la reproduction et pour la lactation. Les agneaux sont élevés de façon similaire sur les deux périodes d'agnelage. Ils naissent en bergerie et sont allaités sous la mère. Dès l'âge de trois semaines, ils ont à disposition de l'aliment démarrage et du foin. Une fois sevrés, ils sont finis en bergerie avec un mélange de céréales auto-produite et de complément azoté, accompagné de bon foin, le tout en libre service.

L'économie sur le foin distribué, qui passe par le recours au pâturage sur parcours en toutes saisons, impose la prévision de solutions de repli face aux aléas climatiques, en particulier pendant la période hivernale. Une autre clé de ce système est de savoir jouer avec la diversité des parcours pour permettre ainsi une gestion optimale de cette ressource. Enfin, un tri fréquent des brebis selon leur stade physiologique évite tout gaspillage et permet de coller au plus près des besoins des animaux. Ainsi le troupeau est souvent conduit en deux lots séparés, les seules périodes où les brebis sont regroupées sont l'été en alpage et l'hiver en bergerie de la mi-décembre à la mi-janvier.

### En quelques chiffres...

#### > Part du foin et de la pâture dans l'alimentation



#### > Bilan du distribué (brebis)

- 200kg de foin / brebis
- 20kg de paille / brebis
- 90kg de concentrés / brebis

#### > Bilan du distribué (agneau)

- 35kg de foin
- 56kg d'aliment concentré dont 70% de céréales et 30% de complémentaire azoté

### > Le calendrier d'alimentation du troupeau

Mois	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC	
Lots	MISES BAS D'AUTOMNE	LACTAT	Vide			prepa lutte	LUTTE	Gestation			fin gesta	AGNELAGE/LACTATION		
	MISES BAS DE FIN D'HIVER	Gestation		fin gesta	AGNELAGE/LACTATION			vide			prepa lutte	LUTTE	Gestation	
Ressources mobilisées	STOCKS BERGERIE	■		■			■			■		■		
	SURFACES FOURRAGERES	■			■			■			■		■	
	PARCOURS	■	■			■			■			■		
	ESTIVE	■			■			■			■		■	

L'irrégularité du climat en hiver impose d'avoir des solutions de repli pour l'alimentation du troupeau en bergerie et/ou sur parcours.

Avant l'agnelage, le lot des gestantes est rentré en bergerie avec du foin et des céréales.

Pendant la préparation à la lutte et la lutte ce lot est complété avec des céréales.

Les brebis en lutte reçoivent une complémentation en céréales.

Le lot des agnelées rentre en bergerie tous les soirs. Il reçoit une complémentation en céréales et en foin.

## Les surfaces

Tout le fourrage grossier et toutes les céréales nécessaires à l'alimentation du troupeau sont produits sur l'exploitation. Seul, un aliment complémentaire azoté, distribué aux agneaux, est systématiquement acheté.

Les surfaces fourragères cultivées sont affectées en priorité à la constitution des stocks de foin. Au printemps, toutes les prairies sont réservées à la fauche, seule la repousse d'automne est pâturée. Sur ces terres au sec, le choix des espèces fourragères (luzerne pure, sainfoin mélangé avec du dactyle) répond à des objectifs d'un rendement en foin le plus élevé possible et d'une bonne qualité de repousse pour le pâturage d'automne. La culture de céréales, le plus souvent du triticale, repose sur une rotation avec les prairies temporaires de longue durée (4 à 5 ans).

Les lavandins sont implantés dans les terres rocailleuses plus difficiles à labourer. La fertilisation minérale reste modérée. Elle est conforme au cahier des charges de la PHAE. Le fumier est épandu à l'implantation des céréales et pour les céréales, l'apport d'azote minéral est fractionné en deux temps au printemps.

La parfaite maîtrise de la conduite du pâturage sur des parcours variés et adaptés aux saisons, est l'une des clés importantes de la réussite du système. L'utilisation de parcs, bien dimensionnés (un vingtaine d'ha), en clôtures électriques fixes et mobiles sont indispensables. Au printemps, il faut savoir profiter de la pousse de l'herbe sur les pelouses bien exposées qui constituent les anciens prés de fauche. En été, avec la transhumance, l'alpage et les pelouses d'altitude permettent aux brebis de refaire leurs réserves pour les unes et de se préparer à l'agnelage pour les autres. Puis, à la descente d'estive en complément des regains des prairies cultivées, c'est la mobilisation des chenaies pubescentes sèches, réservées pour une utilisation de fin d'été et d'automne. Enfin, pour l'hiver et le début du printemps, des landes à apphyllantes en quantité suffisante permettent d'assurer un

## En quelques chiffres...

### > Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (Tms)	50	0	0	50
Céréales (Qtx)	230	0	15	210
Paille (T)	20	0	0	15
Essence lavandin (l)	1 400	0	1 400	0

### > Bilan des engrais épandus

	Fertilisation par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Prairie naturelle	0	60	60	0
Prairie temporaire	0	60	60	0
Céréales	70	0	0	25
Lavandins	50	50	50	0

### > Besoins en surface par brebis

- 0,05 ha de Prairies / brebis
- 1,1 ha de parcours / brebis (hors collectif)

### > Indicateurs de chargement technique des surfaces

- SFP : 3,2 UGB / ha
- SFT : 0,1 UGB / ha (hors collectif)

pâturage hivernal de qualité. Avec, en sécurité face aux aléas climatiques, la possibilité d'accéder, moyennant gardiennage, à des surfaces tampons, souvent plus éloignées du siège de l'exploitation.



## Les bilans économiques du cas type

### > Le compte de résultat 2011/2012

	2011	2012	Evolution
<b>PRODUITS</b>	<b>93 000 €</b>	<b>93 700 €</b>	<b>1 %</b>
Produits ovins	21 400 €	22 100 €	3 %
Dont vente agneaux	21 000 €	21 600 €	
Dont autres produits	1 254 €	1 291 €	
Dont achat reproducteurs	- 810 €	- 834 €	
Productions végétales	29 900 €	30 100 €	0,65 %
Dont céréales	3 200 €	3 400 €	
Dont lavandins	26 600 €	26 600 €	
Primes et soutiens de la PAC	41 700 €	41 600 €	- 0,34 %
Dont DPU	12 700 €	12 700 €	
Dont Aides ovines	6 400 €	6 400 €	
Dont Aides cultures	0 €	0 €	
Dont PHAE	10 600 €	10 600 €	
Dont ICHN	13 200 €	13 200 €	

Régime fiscal : Réel simplifié

	2011	2012	Evolution
<b>CHARGES</b>	<b>71 300 €</b>	<b>72 700 €</b>	<b>2 %</b>
Charges opérationnelles ovines	15 900 €	16 400 €	3,4 %
Dont charges d'alimentation	10 000 €	10 400 €	
Dont charges de SFP	2 000 €	2 100 €	
Dont charges diverses	3 900 €	4 000 €	
Charges opérationnelles végétales	11 500 €	11 700 €	2,3 %
Dont charges céréales	1 500 €	1 500 €	
Dont charges lavandins	10 000 €	10 200 €	
Charges structurelles hors amortiss et frais financiers	27 700 €	28 300 €	2,3 %
Amort. et frais financiers	16 200 €	16 200 €	
Annuité des emprunts	12 200 €	12 200 €	
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>37 900 €</b>	<b>37 200 €</b>	<b>- 2 %</b>
<b>REVENU DISPONIBLE</b>	<b>25 700 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>- 2,9 %</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>21 700 €</b>	<b>21 000 €</b>	<b>- 3,4 %</b>

### > Éléments pour l'analyse du bilan économique de l'exploitation

#### En quelques chiffres...

	2012	% évolution 2011/2012
Charges structure / ha SAU	1 114 €	1,4 %
Charges structure / brebis	NC	NC
Primes / produit brut	45 %	- 0,5 %
EBE / produit brut	40 %	- 1,1 %
Annuité / EBE	33 %	0,6 %
Revenu disponible / UMO	20 800 €	- 2,9 %
Résultat courant / UMO	17 500 €	- 3,4 %

### > Éléments pour l'analyse technico-économique de l'activité ovine

#### En quelques chiffres...

	2012	% évolution 2011/2012
Effectif brebis	300	
Agneaux produits / brebis	0,93	
Valoris moy de l'agneau	93 €	3 %
PB hors primes / brebis	74 €	3 %
Charges opé / brebis	55 €	3,4 %
Dont alim directe / brebis	34,8 €	3,9 %
Dont surf fourrag / brebis	6,9 €	3,4 %
Dont frais divers / brebis	13,2 €	2 %
MB hors primes / brebis	19 €	1,9 %

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- les Droits de Paiement Unique (DPU) sont des primes découplées dont le montant a été calculé sur une base historique puis réévalué en 2010.
- la Prime Ovine (PO) s'est substituée à la Prime à la Prime Brebis (PB).

Toutes ces évolutions sont le résultat de la mise en œuvre des mesures de rééquilibrage de la PAC en faveur des éleveurs ovins allaitants.

- l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (l'ICHN) dont le montant varie en fonction des zones de handicap où sont situées les terres de l'exploitation.
- les Primes à l'Herbe Agri Environnementales (PHAE individuelle et collective) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures.

Comme pour toutes les exploitations agricoles bénéficiaires de la PAC, ces versements sont soumis à une mécanique de stabilisation par le prélèvement d'un pourcentage du montant total des aides versées au titre de la PAC qui était de 9 % en 2011 et qui est de 10 % en 2012.

## > Petit lexique des termes économiques

**Produits ovins :** *Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.*

**Charges opérationnelles :** *Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette l'activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.*

**Marge Brute ovine hors prime (MB hors primes) :** *Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.*

**Charges structurelles :** *Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.*

**Annuité :** *Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.*

**Amortissement :** *Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.*

**Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :** *Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.*

**Revenu disponible :** *C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.*

**Résultat courant :** *C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.*

## Perspectives et enjeux

Ce système a comme atouts principaux la technicité des éleveurs et leur capacité d'adaptation qui leur a permis de rester cohérents par rapport au niveau de productivité du troupeau en maîtrisant les coûts d'alimentation des brebis, tout en produisant des agneaux qui correspondent à la demande des filières qualité du Sud-Est. C'est aussi leur savoir faire pastoral qui leur permet de répondre et de bien se positionner sur toutes les mesures d'entretien de l'espace qui se sont présentées jusqu'à aujourd'hui (Article 19, PHAE et MAE) et qui sont aujourd'hui vitales pour assurer une pérennité économique à ce type d'exploitation. Comme bien d'autres systèmes ovins décrits dans ce dossier, la dépendance aux primes et soutiens de la PAC reste une épée de Damoclès, qui peut, en cas de baisse rapide, compromettre l'équilibre économique fragile de ces exploitations.

Le passage à la transhumance, moyennant un changement de race et une modification assez profonde de l'organisation du système d'élevage, a constitué pour ces élevages une évolution majeure qui a eu l'avantage de libérer du temps pour les autres productions, et aussi pour prendre quelques vacances, tout en permettant une croissance interne du troupeau. Dans ces types d'exploitations aux activités diversifiées, les contraintes de l'organisation du travail restent lourdes, d'autant que le système d'élevage pratiqué est très pastoral et nécessite un recours au gardiennage, consommateur de temps de travail et générant une forte astreinte. Dans ce contexte, la recherche d'un parcellaire favorable, bien groupé en blocs équipés de systèmes de clôtures fixes faciles à entretenir, reste donc primordiale.

L'avenir de ce type d'exploitation diversifiée passe aussi par celui des spéculations associées à l'ovine. Le lavandin et les ventes de céréales, choisies pour ce cas type sont les exemples de productions spéculatives soumises à des risques de forte fluctuation des cours mondiaux. Pour le moment, l'avenir des lavandiculteurs semble porteur, les quotas de production ayant été supprimés et les ventes se réalisant sans trop de problèmes.

Quelques rares cas d'installation hors cadre familial ont pu être observés, mais le niveau d'investissement nécessaire est souvent trop élevé. La reprise d'activité dans ce type d'exploitation est donc essentiellement familiale et ne sera que plus attrayante si les investissements dans l'outil de travail ont été réalisés par la génération aînée. Ce qui est plus inconnu, c'est la capacité de résistance de ce type de système aux années consécutives de sécheresse.



### ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE CAS TYPE :

**Daniel GONTIER - Chambre d'Agriculture du Vaucluse**

**Jean-François BATAILLE - Institut de l'Elevage**

**Relecture : Lucie SICILIANO - Maison Régionale de l'Elevage - Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Cartographie : Nicolas CORBOZ - FRGDS - Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Ce document est téléchargeable sur le site : [www.idele.fr](http://www.idele.fr)**

### LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Elevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Elevage.

### LES PARTENAIRES

Avec l'appui financier de France Agrimer, du Casdar et des Conseils Régionaux Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes  
Avec la coordination régionale de la Maison Régionale de l'Elevage et de Rhône-Alp'Elevage



**Mai 2013**

Document édité par l'Institut de l'Elevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12  
[www.idele.fr](http://www.idele.fr) - PUB IE : 00 13 56 003